



Zoom 34

Le bulletin d'information des adhérents de l'Hérault

N° 3 2016 Octobre - Novembre - Décembre



LE DOSSIER

L'accès aux soins





Par Noëlle Mary Llopis,
Représentante du Conseil APF du Département 34
Représentante du Conseil APF de la Région Occitanie

« Bonne année et surtout bonne santé ! » « Quand la santé va, tout va. » « Prenez bien soin de vous ! »

Il existe beaucoup d'expressions autour de la santé. Je pourrais vous en citer plein d'autres encore ...

La santé, c'est important. Mais pour une personne en situation de handicap, prendre soin de sa santé, c'est compliqué.

Il faut de temps en temps aller voir son médecin généraliste. Peu de cabinets sont accessibles. « *Pas de problème* », dit le médecin, « *je viens vous voir à domicile*. » A part le fait que ça coûte plus cher à la Sécurité Sociale, c'est vrai et c'est plus confortable, mais on se sent un peu coupable ...

Mais quand ce médecin détecte un petit quelque chose et qu'il vous prescrit des examens, les choses commencent à se gêner. Il faut trouver un cabinet accessible. Pour des cabinets de radiologie par exemple, ce n'est plus trop compliqué. En revanche, quand vous demandez si l'équipement est accessible, par exemple le mammographe, on vous demande : « *vous ne pouvez vraiment pas vous lever ? !* », et quand vous répondez : « *non, vraiment pas* », après un petit silence, on vous dit qu'il vous faut trouver un autre cabinet. Et là, souvent, vous renoncez. Savez-vous que le taux de prévalence du cancer du sein est le double chez les personnes en situation de handicap par rapport aux personnes valides ? !

Ne parlons pas de notre restriction de choix du médecin spécialiste, qu'il nous faut dans la plupart des cas consulter à l'hôpital ou dans une clinique, ou du transport, en ambulance, sans notre fauteuil, ce qui fait que nous nous retrouvons dans la plus grande dépendance une fois arrivés dans l'établissement de santé.

Quand nous devons nous faire hospitaliser, il y a la méconnaissance du handicap par les professionnels de santé, les chambres peu ou pas accessibles, la non acceptation de nos aidants dans la plupart des cas, la suspension de la PCH ou de la MTP si le séjour est de longue durée, etc, etc ...

Il y a aussi, comme pour tout le monde, les dépassements d'honoraires, qui sont lourds à financer par nos faibles moyens.

Vous savez tout ça et vous êtes découragés. Mais nous devons nous battre, et les choses avancent petit à petit. Des bénévoles de votre délégation siègent dans des commissions représentant les usagers dans de nombreux établissements de santé de notre département. Venez les rejoindre, il y a des formations et c'est passionnant ! L'ARS (Agence Régionale de Santé) a émis des appels à projets pour des équipements accessibles et a signé la Charte Romain Jacob pour l'amélioration dès l'accueil des personnes en situation de handicap dans les établissements de santé. Le « groupe access » de votre délégation travaille avec les personnels soignants pour améliorer l'accessibilité de leur cabinet.

Les choses avancent, certes tout doucement, et nous avons besoin de vous pour qu'enfin, dans notre département, les personnes en situation de handicap puissent accéder à des soins de qualité, comme tout le monde !

Sommaire

Le dossier :

L'accès aux soins

Des obstacles bien identifiés p.3

Fragments

d'une société oclusive p.3

Charte Romain Jacob p.5

Aménagement

de l'hôpital de Béziers p.6

Visite du CHU de Nîmes p.7

Formations APF Conseil p.8

Projet « Handiconsult » p.9

Handicap

et soins dentaires p.10

L'UFSBD p.11

Pris sur le vif p.12

Le CSERD de Montpellier p.13

Un adhérent de l'APF

nous parle de son dentiste p.14

Une adhérente de l'APF

nous présente ... p.14

Appel à des fonds privés

pour l'accessibilité p.14

Soins gynécologiques

et obstétriques p.15

Le portrait

Thierry Bazin p.16

Fragments de vie

Maldonne

de Patrice Martineau p.17

Gros plan sur ...

Deux blogs

créés par l'APF p.18

Association
des Paralysés de France

Délégation de l'Hérault

1620, rue de Saint Priest,

34090 Montpellier

E-mail : dd.34@apf.asso.fr

Blog : [http://](http://dd34.blogs.apf.asso.fr)

dd34.blogs.apf.asso.fr

Tél : 04 67 10 03 25

Fax : 04 67 10 03 26

Comité de Rédaction

du Zoom 34

Jacques Faure, Corinne Flavigné,

Christine Nofares, Sylvie Tillard



Des obstacles bien identifiés

Manque d'information et de compréhension, contraintes administratives et financières, inaccessibilité des cabinets médicaux, qui ne s'est heurté mille fois à ces problèmes ? ! Echantillon de situations vécues.

« Les annuaires en ligne des professionnels de santé, pourtant de plus en plus nombreux : <http://annuaire.sante.ameli.fr/> ; <https://www.rdvmedicaux.com/> ; <http://www.mondocteur.fr/> ; ... , font toujours l'impasse sur le critère de l'accessibilité. »

« Je ne savais pas que l'orthophoniste pouvait me faire faire les exercices de respiration dont j'ai besoin, je pensais qu'elle intervenait seulement pour la rééducation de la voix. »

« On a l'impression de recommencer indéfiniment les mêmes démarches, de devoir fournir toujours un autre justificatif ! Même en cas de maladie chronique, quand les muscles sont atteints à vie, les 100 % à la Sécu ne sont pas attribués une fois pour toutes ; il faut penser, quelques bonnes semaines avant leur expiration, à solliciter son médecin généraliste pour refaire le même bilan ... »

« Les soins réguliers des pieds, qui sont reconnus pour les diabétiques, ne sont pas pris en charge dans mon cas. Comme si je faisais venir le pédicure pour mon confort, alors que je ne peux entrer dans son cabinet, et que ma façon de me tenir debout exige un enlèvement fréquent des cors et des peaux mortes ! »

« Lorsqu'un chalazion a gêné l'ouverture de ma paupière gauche, plusieurs personnes se sont étonnées que je ne le fasse pas rapidement enlever, puisqu'une petite incision suffisait pour le faire disparaître durablement. Certes, mais aucune solution pour mon transport dans mon fauteuil électrique jusqu'aux cliniques spécialisées pour cette intervention ne m'a été apportée ... Le problème a donc traîné ! »

« Pendant tout mon séjour dans un centre de rééducation, le kiné qui m'avait été assigné m'a évité. Fais-je donc si peur ! ? »

Fragments d'une société occlusive

... Courrier d'un adhérent à son docteur ...

Autre témoignage particulièrement éloquent : le courrier - que nous reproduisons ci-après (p.3 et 4) - qu'un de nos adhérents, qui souhaite conserver l'anonymat, a adressé à un gastro-entérologue, le docteur X, à la suite d'une mésaventure qu'il a connue avec ce dernier.

A l'attention du docteur X

Monsieur,

Le centre Propara, qui me suit depuis de nombreuses années, m'a communiqué vos coordonnées, car j'avais besoin de consulter un gastro-entérologue pour des problèmes intestinaux.

Vers la fin du mois de juin 2016, je prends donc contact avec le CHU où vous assurez régulièrement une consultation. On m'y indique qu'un rendez-vous peut être pris à partir du mois de novembre 2016.

Pour obtenir une rencontre avant cette période, il m'est suggéré de m'adresser à votre cabinet. Effectivement, le secrétariat de ce dernier me propose un rendez-vous dans les prochains jours. Mais il apparaît que l'entrée de votre cabinet présente une marche d'environ 15 cm, ce qui m'interdit d'y pénétrer puisque je me déplace en fauteuil roulant électrique.

Cependant, tout espoir n'est pas perdu, et on me conseille d'attendre jusqu'à ce que vous puissiez trouver une solution au problème posé. J'espérais alors qu'il vous serait possible de glisser dans votre

agenda un rendez-vous au CHU. Quelques jours plus tard, le secrétariat de votre cabinet me téléphone pour me communiquer votre réponse : vous étiez « prêt à m'y recevoir dans un brancard ». En entendant ces mots, une immense vague m'a submergé qui mêlait stupéfaction, humiliation et indignation. À présent qu'elle s'est retirée, et ayant quelque peu séché mon trouble, je suis en mesure de vous adresser ces quelques mots.

D'abord pour vous dire qu'il est inconcevable pour moi de me retrouver dans un brancard qui serait convoyé dans une ambulance pour effectuer le trajet de mon domicile à votre cabinet. Même dans les pires cauchemars, mon esprit est incapable d'imaginer une telle situation. Mais je vous rassure : j'ai pu trouver une solution chez un de vos collègues contemporains.

Ensuite, il faut que vous sachiez que, s'il existait à Montpellier un musée des antiquités, votre manière de considérer le monde du handicap pourrait y être exposée dans le pavillon des idées surannées.

Aussi, mon devoir de militant associatif à l'APF m'oblige-t-il à vous informer, je dirais même à vous révéler, que notre civilisation a évolué depuis les siècles derniers. Depuis la loi du 11 février 2005, la société dans laquelle nous vivons tend vers un modèle inclusif, lequel s'efforce de s'adapter aux particularités et aux difficultés des individus qui la composent. C'est ainsi que les cabinets médicaux, qui sont considérés comme des établissements recevant du public (ERP) de cinquième catégorie, doivent être aménagés afin de permettre l'accès et la circulation de toutes les personnes handicapées, quelles que soient leurs difficultés (motrices, auditives, visuelles).

Une telle évolution de la société résulte des travaux menés dans plusieurs conférences internationales, en particulier sous l'égide de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), structure également internationale composée de médecins éclairés et progressistes (il en existe de nombreux).

Autrement dit, ce n'est pas à moi de me placer dans une position allongée pour m'adapter à un environnement médical inapproprié, mais à votre cabinet de s'incliner et d'appliquer la loi pour que je puisse le fréquenter en conservant ma dignité. Vous trouverez facilement le détail des dispositions réglementaires à respecter en la matière, par exemple en vous renseignant auprès de l'Ordre des médecins de notre département.

Dans cette attente, je me charge d'alerter les membres de mon association, et au-delà toutes les personnes handicapées qui auraient la malencontreuse idée de se rendre chez vous, d'éviter la fréquentation d'un lieu archaïque, où ils s'exposeraient au risque d'être purgés et saignés comme cela se pratiquait jadis.

Également, j'ai l'intention de faire connaître à la communauté scientifique l'existence d'un très intéressant site de recherche susceptible de concerner les savants de plusieurs disciplines :

- des ethnologues, pour une rencontre avec un des derniers membres d'une communauté primitive ;
- des archéologues, à la recherche de vestiges d'une civilisation ancienne ;
- des astrophysiciens, qui seraient mis en présence d'une faille temporelle permettant un saut quantique dans le passé.

C'est pourquoi je tiens à vous exprimer toute ma gratitude, car vous me permettez, par tous les moyens que je viens de décrire, d'apporter ma modeste contribution à l'amélioration du sort de notre humanité.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération la plus distinguée.



cabinet médical



Deux conclusions peuvent être tirées à la lecture de ce texte.

Premièrement, et c'est un paradoxe, le siège du cabinet d'un proctologue peut se trouver parfois hors d'atteinte.

Deuxièmement, dans notre pays, l'accessibilité aux soins demeure encore défèque-tueuse.

Charte Romain Jacob

Améliorer l'accès aux soins des personnes handicapées

Se faire soigner s'apparente souvent au parcours du combattant pour les personnes en situation de handicap. C'est pourquoi Pascal Jacob, président de l'association Handidactique, a présenté un rapport au gouvernement dans lequel sont présentés les besoins spécifiques pour l'accès aux soins. Olivier Dupille, responsable de l'offre de services à l'APF de région, nous explique le contenu et les enjeux de ce document signé par de nombreux partenaires.

La charte Romain Jacob a d'autant plus de valeur qu'elle a été portée par un militant : Pascal Jacob, dont le fils, Romain, était handicapé et malheureusement décédé. Il a donc vécu de très près les failles qui existent dans le système de santé actuel. En juin 2013, il a remis au gouvernement un rapport qui dresse un constat alarmant de la situation et fait des propositions pour améliorer le parcours de santé des personnes handicapées.

De ce rapport est née la « charte Romain Jacob » qui, en douze articles, aborde l'accès aux soins dans toutes ses dimensions : de la prévention à l'hospitalisation, en passant par les soins courants (trop souvent, les personnes handicapées y renoncent), la formation des médecins et des soignants (pas assez informés des réalités du handicap) ainsi que la coordination des soins.



Olivier Dupille, APF régionale

La charte Romain Jacob a été signée par de nombreux acteurs ?

A l'échelon national, elle a été adoptée par le gouvernement en septembre 2013 et s'inscrit dans la ligne de la loi de modernisation du système de santé. Depuis, les régions se sont engagées dans cette démarche. En Languedoc-

Roussillon, la charte a recueilli 21 signataires en 2015 : Agence Régionale de la Santé (ARS), représentants des personnes handicapées, acteurs des secteurs médico-sociaux. L'APF régionale s'est largement mobilisée.

Quelles en sont les applications concrètes ?

Avec la signature de cette charte, on sent une volonté d'améliorer la situation actuelle ... Le fait

que l'ARS soit partie prenante est fondamental puisqu'elle pilote notre système de santé.

Dans un premier temps, nous allons répertorier les « pratiques vertueuses » qui existent. Par exemple, le réseau de santé Handident dans certaines régions (PACA, Rhône-Alpes ...) organise et facilite l'accès aux soins bucco-dentaires des personnes en situation de handicap. En Languedoc-Roussillon, nous pouvons citer les démarches engagées avec le CHU de Nîmes ou l'hôpital de Béziers. Ces pratiques seront ensuite compilées et diffusées à l'échelon national.

En fait, cette charte vient « encadrer » les bonnes pratiques ...

Le cadre existe effectivement mais il faudra une mobilisation collective pour que ces bonnes pratiques soient mises en œuvre. Je veux parler de l'accessibilité des établissements de santé et des installations et bien sûr de la volonté des acteurs médicaux. La notion du handicap devrait être intégrée dès la formation, pendant les études de médecine pour que les soignants soient au fait des réalités du handicap. Il faudrait aussi plus de coordination entre les médecins généralistes et les spécialistes pour suivre le parcours de santé de la personne.

Dans la charte, il est aussi question des nouvelles technologies comme la télémédecine ...

En effet, il est proposé de développer des programmes de télémédecine pour se faire soigner ou faire des diagnostics à distance. Cela pourrait être utile dans les communes éloignées des grandes agglomérations où l'on constate de vrais déserts médicaux. Les cantons du Haut Languedoc, certains secteurs de la Lozère par exemple, sont pauvres en personnels soignants : c'est une situation préoccupante ...

Propos recueillis par Sylvie Tillard

Aménagement de l'hôpital de Béziers

L'accessibilité, un gage de qualité



Le Centre Hospitalier de Béziers a élaboré une charte de collaboration pour l'accessibilité de l'établissement et la prise en charge des patients en situation de handicap. Une initiative innovante dans le milieu hospitalier ...

« En 2010, Mme Ulrich, directrice du centre hospitalier de Béziers, a créé une commission accessibilité qui associe les personnels hospitaliers, les usagers, les ambulanciers. Objectif : améliorer l'accès aux soins des personnes en situation de handicap dans notre établissement », souligne Aline Chambert, technicienne supérieure du service qualité et gestion des risques de l'hôpital de Béziers.

« Les usagers », ce sont des acteurs capables d'expliquer les besoins des personnes handicapées. En l'occurrence, des associations comme l'APF (cf. encadré), l'APEI, le CLCPH, la FAF Languedoc-Roussillon, Retina France.

Cette commission s'est réunie à plusieurs reprises pour améliorer l'accès aux soins et la prise en charge des personnes intéressées. Un engagement fort, qui s'est traduit en décembre 2012 par la signature d'une charte de collaboration pour l'accessibilité de l'hôpital et la prise en charge des personnes en situation de handicap.

« Concrètement, cela s'est traduit par des aménagements architecturaux et l'amélioration des soins », précise Aline Chambert.

Des améliorations sur le bâti et les soins

Le cheminement de l'hôpital est accessible, tant pour les personnes malvoyantes que pour les

personnes en fauteuil. La signalétique externe et interne a été revisitée. Des fauteuils roulants sont disponibles à l'entrée et les banques d'accueil ont été adaptées. Les ascenseurs ont été mis aux normes d'accessibilité. Par ailleurs, une unité spéciale de psychiatrie adultes a été aménagée avec des chambres plus spacieuses et des commodités adaptées pour les personnes en fauteuil roulant.



« Le personnel soignant a été sensibilisé à notre démarche », note Aline Chambert. Une mallette « handikit » a été conçue en s'appuyant sur le vécu des patients handicapés et mise à disposition des services de soin. Elle contient notamment

des tapis antidérapants, une tasse ergonomique, une loupe grossissante.

Enfin, pour mieux préparer l'hospitalisation des personnes en situation de handicap, ainsi que leur sortie, une fiche de suivi des soins est élaborée pour chaque patient en collaboration avec les structures extérieures (ESAT, APEI, centre d'accueil de Montblanc, ...).

Ces améliorations ont permis au centre hospitalier de Béziers d'être nommé aux Trophées de l'accessibilité en 2013. Et la démarche engagée se poursuit puisque la commission se réunit deux à trois fois par an. L'accessibilité progresse ...

Sylvie Tillard

Une démarche collective

Avec sept associations représentant tous les types de handicap, Jean-Marie Fournel, représentant à l'APF 34, et Guy Martin, bénévole, participent à la Commission d'Accessibilité de l'hôpital de Béziers.



Guy Martin, bénévole à l'APF

« Nous avons travaillé avec les collectivités locales et l'hôpital pour que l'établissement soit accessible », souligne Guy Martin, très impliqué dans les CCA et les problèmes de voirie. « C'est ainsi qu'ont été créées 4 places de parking supplémentaires pour personnes handicapées à l'accueil de l'établissement, et 2 places près de l'arrêt de bus. Nous avons aussi apporté nos compétences pour l'aménagement des sols d'acheminement, l'inclinaison des pentes d'accès, la sécurisation des trottoirs... »

Visite du CHU de Nîmes

Pour une définition concertée des attentes et des réponses

Le droit de se faire soigner, qui est le même pour tous, implique pour la personne en situation de handicap la possibilité d'accéder à l'ensemble des services de santé, et de trouver une vraie réponse à ses besoins spécifiques. Sur le terrain, cela demande encore des réajustements certains ... Lisette Persillet, représentante APF du Gard, nous parle de son investissement pour faire bouger les choses.



Lisette Persillet, APF 30

Pourquoi la question de l'hôpital vous interpelle-t-elle particulièrement ?

Il y a quelques mois, j'ai fait un séjour à la clinique du Millénaire de Montpellier. J'ai eu la mauvaise surprise de voir que les « chambres adaptées » sont confondues avec les « chambres particulières », ou « de confort ».

alors que, dans la logique de la loi de 2005, il doit y avoir, à chaque étage, des chambres adaptées pour les personnes en situation de handicap, automatiquement mises à leur disposition. J'ai protesté contre cette tarification - courante hélas -, auprès de la direction de la clinique, de la commission des usagers de l'établissement, et de l'Agence Régionale de Santé, et ai fait savoir partout mon refus de payer un supplément injustifiable.

Et ce n'est pas seulement sur ce point que notre vigilance doit s'exercer ...

Bien sûr, la préoccupation du coût n'est pas la seule à revenir constamment ...

C'est justement sur le thème du renoncement à l'accès aux soins que la MDPH a formé un groupe de travail, dont j'ai participé à la première réunion en juin.



C'est aussi dans le but d'améliorer les choses que le CHU de Nîmes a lancé en début d'année un « projet citoyen » avec des associations de personnes en situation de handicap moteur, visuel, auditif, sensoriel. Je m'y suis engagée au nom de l'APF. Des bilans réguliers nous ont été promis.

Quelles difficultés et quelles solutions transparaissent de ces travaux ?

Les transports restent compliqués à organiser, ne serait-ce que quand l'heure programmée pour le retour ne coïncide pas avec la fin effective de la consultation ... Pour limiter les déplacements, il faudrait regrouper plusieurs rendez-vous sur une même journée ou demi-journée. Pour les urgences, le manque de véhicule adapté amène les ambulanciers à transporter la personne sans son fauteuil, ce qui, sur place, lui enlève toute son autonomie.

Il y a encore des progrès à faire autour de l'accessibilité : les stationnements sont laborieux, les indications insuffisantes ; les tables d'examen, trop hautes, ou trop coincées.

Les tensions dues à des comportements inadéquats pourraient être évitées. Ainsi, trop de professionnels de santé ont encore tendance à infantiliser la personne en situation de handicap : ils ont du mal à s'adresser directement à elle. Parce qu'ils ne savent pas être attentifs à ce qu'elle dit, ils passent à côté de données importantes. Ou encore, ils mettent d'emblée tout sur le compte de la maladie invalidante, alors que les symptômes décrits peuvent être l'expression d'un tout autre problème.

Une coopération renforcée avec les associations est à encourager, pour les formations dans les écoles médicales et paramédicales et la sensibilisation au sein même de l'hôpital comme pour l'accompagnement de la personne.

Enfin, les écueils sont les mêmes partout ...

Sans doute ! Mais ce n'est qu'à force de communication que les bonnes pratiques pourront se multiplier !

Propos recueillis par Corinne Flavigné

Formations APF Conseil

Améliorer l'accessibilité des cabinets médicaux



Catherine Chaptal, de l'équipe Accessibilité

Avec la création des Ad'AP (Agendas d'Accessibilité Programmée), des médecins, des kinésithérapeutes, et autres praticiens, se posent des questions pour mettre leur cabinet aux normes d'accessibilité. Pour les aider dans leurs démarches, des formations ont été mises en place par APF Conseil, dont fait partie Catherine Chaptal, membre du CAPF 34.

Catherine Chaptal est sensible aux problèmes d'accessibilité des cabinets médicaux. Et pour cause : paraplégique depuis plusieurs années suite à un accident, elle revendique l'accessibilité pour tous et s'investit dans le « groupe Access » de la délégation APF 34.

Catherine suit de près les suites de la loi 2005, tout particulièrement les conditions de mise en place des Ad'AP. « *Le cabinet de mon propre kiné est tout à fait accessible. Ayant approfondi le sujet, j'ai été sollicitée pour donner des informations aux praticiens qui veulent mettre leurs installations aux normes* », explique-t-elle.

Avec le concours de l'Ordre des Médecins, des formations ont été organisées dans le cadre de APF Conseil. Catherine Chaptal apporte ses compétences en tant qu'experte et femme en situation de handicap. « *Des médecins, des kinésithérapeutes, sont venus à la délégation pour suivre une formation, demander des conseils et remplir leur dossier Ad'AP. Certains sont inquiets à l'idée de devoir rendre leur cabinet accessible. L'idée n'est pas de demander des dérogations à*

la Préfecture d'autant que, parfois, il suffit de peu d'aménagements pour accueillir les personnes en situation de handicap. »

Les normes d'accessibilité concernent aussi bien l'aspect extérieur du cabinet (présence d'un parking pour personnes handicapées, abords du bâtiment, passage d'entrée, ...) que son aspect intérieur (poste d'accueil, largeur des portes et des allées, cheminement évitant les ruptures de niveau, ...).

L'enjeu est d'autant plus important que le 13 mai 2016, un décret « sanction » est sorti, obligeant les cabinets médicaux à être accessibles. La sanction s'élève à 1500 euros. Lorsque des demandes de dérogation sont envoyées à la Préfecture, elles sont examinées de près par la commission départementale de sécurité et d'accessibilité, où siègent les représentants des associations de personnes handicapées.

« *Nous ne voulons pas créer de déserts médicaux pour les personnes en situation de handicap, y compris dans les villes* », souligne Catherine Chaptal.

Sylvie Tillard

Création d'un réseau de cabinets de kiné accessibles



En octobre 2015, le centre neurologique de Propara de Montpellier et le syndicat FFMKR* de l'Hérault ont souhaité créer un réseau de cabinets de kinésithérapeutes accessibles. « *Le retour au domicile des blessés médullaires s'avère souvent difficile. C'est pourquoi nous avons eu la volonté de créer ce réseau* », explique Patrick Benoît, qui occupe la fonction de cadre de rééducation à Propara.

Actuellement, le fichier mis en place compte une cinquantaine de cabinets accessibles dans l'Hérault, essentiellement à Montpellier et ses environs. « *Le réseau évolue en fonction des informations qui nous parviennent. Il peut bien sûr être consulté par des personnes en situation de handicap* », précise Patrick Benoît.

Pour tout renseignement, s'adresser au centre Propara de Montpellier (quartier Euromédecine). Tél : 04 67 04 67 04

*FFMKR : Fédération Française des Masseurs Kinésithérapeutes Rééducateurs

Projet « Handiconsult »

Le centre Propara veut organiser des consultations spécialisées

Dans certaines régions*, le dispositif « Handiconsult » propose aux personnes handicapées de consulter des spécialistes dans un cadre sanctuarisé. Au centre Propara de Montpellier, le projet est à l'étude. Pour la radiologie et la gynécologie, des consultations pourraient avoir lieu à court terme sur le site. Les spécialités dentaires et ophtalmologiques sont aussi au programme.



Gaël Brux,
Directeur de Propara

« Actuellement, nous avons un système de santé rigidifié. Les personnes en situation de handicap ne peuvent pas venir en consultation passer une radiologie, alors que nous avons un plateau d'imagerie adapté. Elles ne peuvent le faire que si elles sont en hospitalisation

complète ou en hospitalisation de jour (dans ce cas, il faut que le patient voie au moins deux médecins spécialistes) », explique Gaël Brux, directeur du centre Propara à Montpellier. « Pourtant, le suivi médical d'un patient handicapé ne peut pas se résumer à une hospitalisation. Tout au long de son parcours de vie, nous voulons pouvoir répondre à des demandes ponctuelles, de la même manière que pour les personnes valides. » Devant ce constat, une réunion a été organisée en octobre 2014 avec des élus de la ville de Montpellier, de l'Agglomération et du Département, ainsi que des représentants des associations du handicap. Au cours de cette réunion, le centre Propara a affiché sa volonté de mettre en place des consultations pour personnes en situation de handicap.

Financements régionaux

Actuellement, le centre mutualiste de Montpellier, situé dans le quartier Euromédecine, dispose de matériels adaptés, notamment dans deux spécialités : la radiologie et la gynécologie. A terme, il souhaite acquérir des équipements adaptés pour les consultations d'ophtalmologie et dentaires. Ce qui suppose d'obtenir des fonds financiers, non seulement pour la partie matérielle, mais aussi pour rémunérer le personnel médical. « Nous devons trouver des professionnels de santé qui acceptent de s'occuper de personnes

handicapées, sachant que les consultations durent trois fois plus de temps ... », précise Gaël Brux. Le centre Propara a fait un appel de candidature pour un gynécologue : deux personnes ont répondu ... L'une d'entre elles pourrait prendre place à court terme.

La seule possibilité de financement est le Fonds d'Intervention Régional (FIR), qui dépend de l'ARS, l'Agence Régionale de la Santé, qui couvre désormais le Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées.

Mais Gaël Brux a bon espoir : « En 2015, un arrêté du Ministère de la Santé a validé les missions du FIR. Dans ce texte figure le financement d'unités de consultation pour personnes handicapées... ». Le directeur précise vouloir rapidement élargir l'offre : « Nous sommes en relation avec des psychiatres, des addictologues, des nutritionnistes, qui nous aident pour soigner un patient ». A terme, l'objectif est de ne pas se limiter qu'aux soins, et d'être un véritable lieu ressource pour les patients et les professionnels de santé, notamment ceux de ville

Bernard Foulon, qui représente l'APF à Propara, souligne : « Depuis le début, j'ai appuyé ce projet ; on ne peut que s'en réjouir. Les représentants des autres associations du handicap sont aussi favorables. Il faut souhaiter que l'ARS finance ce projet ».

Sylvie Tillard

* Au centre hospitalier d'Annecy, le dispositif expérimental Handiconsult a été inscrit dans le projet régional de santé de la région Rhône-Alpes en 2012. Avec le soutien de l'ARS, il a bénéficié d'un financement sur deux ans renouvelé et a vocation à être pérennisé. Les médecins qui assurent les consultations dans le cadre de Handiconsult assurent des vacations régulières d'une demi-journée. Leurs spécialités : douleur, gynécologie, ORL, ophtalmologie, dermatologie, spasticité, dentaire, ...

Handicap et soins dentaires

Entretien avec Elodie Aubert

Parce que les infections bucco-dentaires altèrent l'état de santé général, les traiter régulièrement, mieux, s'en prémunir par un suivi régulier, est indispensable. Mais encore faut-il pouvoir le faire ! ...

C'est en travaillant comme assistante dentaire qu'Elodie Aubert a pris conscience des carences dans la prise en charge des personnes en situation de handicap. Elle a approfondi le sujet dans un mémoire soutenu en 2015. Elle partage avec nous ses observations.



Elodie Aubert,
enseignante en sciences
et technologies de la
santé et du social

Quelles sont les principales difficultés ?

Elles restent celles qui font souligner aux Docteurs Alain Hescot et Patrick Moutarde, les auteurs du rapport remis au printemps 2010 à Nadine Morano - alors secrétaire d'État chargée de la Famille et de la Solidarité - « **l'état de santé bucco-dentaire « catastrophique » des personnes handicapées** » : la plus évoquée reste l'inaccessibilité, des locaux comme des fauteuils dentaires. Il faut aussi parfois dominer un certain malaise de part et d'autre : ainsi, dans certaines formes de handicap mental, les instruments portés à la bouche sont vécus comme une intrusion dans la sphère intime, les dentistes n'étant pas préparés à des comportements qui peuvent devenir agressifs si un code de langage spécifique n'est pas mis en place. L'écoute du praticien implique un temps de consultation plus long, qui n'est pas reconnu par la sécurité sociale. Et les dépassements d'honoraires ne peuvent être assumés par un patient qui dans la plupart des cas est un simple allocataire. Enfin, les campagnes de prévention et les modes de formation des nouveaux professionnels ont trop longtemps fait le jeu de l'exclusion ...

Est-ce à dire que la loi de 2005 n'a rien changé ! ?

Bien au contraire ! Elle a favorisé de belles initiatives, qui cependant sont encore loin de couvrir toute la France.

Dans plusieurs régions, des personnes physiques et / ou morales œuvrant dans le champ sanitaire et social se sont fédérées en réseaux de soins adaptés. Des chirurgiens-dentistes des milieux

hospitalier et libéral, des assistantes dentaires, des représentants d'associations et d'institutions, ont coordonné leurs forces pour trouver des solutions matérielles et financières : cela va de la sensibilisation des acteurs du parcours de santé à la constitution d'une liste de praticiens partenaires et à l'équipement d'un cabinet dentaire mobile pour des radiographies, des détartrages, la réparation de caries, ... dans des foyers d'hébergement, et même à domicile. La collaboration des Agences Régionales de Santé, instances ayant le pouvoir de valider et financer les projets, est aussi déterminante.

Qu'en est-il pour notre département ?

Sans doute avons-nous pris du retard ; mais nous gardons le cap. Et comme le réseau Handident est déjà bien présent en Midi-Pyrénées, espérons qu'il s'implantera bientôt dans la nouvelle grande région !

Avec des partenaires solides, Régine Velay, conseillère « référent handicap » de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes de l'Hérault et Présidente de l'UFSBD de l'Hérault, milite pour l'échange des bonnes pratiques et la mutualisation des compétences.

Mais il y a tout de même déjà des bonnes adresses dans l'Hérault et le Gard ?

Bien sûr ! L'association Halte Pouce en a mis quelques-unes en ligne, vérifiées par ses adhérents :

<http://www.halte-pouce.fr/Soins-dentaires-pour-enfants-et.html>

A noter aussi que le CHRU de Montpellier expérimente des consultations à distance dans certains EHPAD.

Mais l'offre reste encore bien trop mince ...

Propos recueillis par Corinne Flavigné

L'UFSBD

Régine Velay parle des soins bucco-dentaires

Au niveau national, l'UFSBD (Union Française pour la Santé Bucco-Dentaire) compte environ 15 000 adhérents. Dans l'Hérault, cette association compte 70 adhérents; elle est représentée par Régine Velay, qui nous a fait le plaisir d'une petite visite à la Délégation.



Régine Velay,
Présidente de l'Union Française pour la Santé Bucco-Dentaire de l'Hérault

« Chirurgien-dentiste de formation initiale, j'ai été élue au Conseil de l'Ordre des chirurgiens-dentistes de l'Hérault au sein duquel j'assume la fonction bénévole de praticien ressource / référent handicap. Dans le Gard, cette fonction est assurée par Muriel Billon.

Le référent handicap cherche à améliorer l'accès à l'hygiène et à la santé bucco-dentaire des personnes handicapées ; complète, si besoin est, les connaissances des familles et du personnel encadrant en matière d'hygiène bucco-dentaire ; et enfin, inclut le bucco-dentaire dans le projet médical des établissements d'accueil des personnes handicapées.

Pour ce faire, l'Union organise des sessions de formation, en particulier dans les établissements médico-sociaux (EHPAD, IME), mais bien sûr aussi en milieu scolaire, pour la Protection Maternelle et Infantile ... »

LES CHIRURGIENS-DENTISTES SE MOBILISENT POUR LA SANTÉ
DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



Sur le site internet de l'UFSBD, il est précisé : « Les personnes handicapées souffrent tout particulièrement de pathologies infectieuses, carieuses et / ou parodontales. Les enfants et adolescents en établissements spécialisés ont un faible niveau d'hygiène (plaque dentaire, tartre, inflammation gingivale), 37 % souffrent de caries sur dents permanentes et 27,5 % sur dents temporaires. L'UFSBD est intervenue dans près de 260 centres pour handicapés ». Il y a donc encore beaucoup à faire !

Régine Velay constate une inégalité flagrante entre les régions en termes d'accès aux soins buc-

co-dentaires, en fonction des priorités des Agences Régionales de Santé. Par exemple, Rhône-Alpes est très au fait du problème. En Midi-Pyrénées, deux associations de chirurgiens-dentistes ont créé le groupement Handident. Des départements ont mis en place un bus bucco-dentaire en milieu rural.

Quelles actions ont été entreprises en Languedoc-Roussillon par l'Union régionale ? Mme Velay cite par exemple :

- La mise en place d'un cabinet dentaire dans un EHPAD de la Région.

- La mise en place de consultations dentaires en fauteuil dans un établissement médico-social une fois par semaine.

- Une centaine de praticiens ont déjà suivi le programme de formation à l'usage du MEOPA. C'est un mélange d'oxygène et de protoxyde d'azote (50 / 50) qui, agissant par inhalation, permet une « sédation consciente » : cela améliore le confort physique et psychique du patient, qui sera ainsi plus détendu pendant les soins dentaires. Le MEOPA procure une analgésie de surface suffisante pour certaines interventions, tout en évitant les contraintes de l'anesthésie générale, qui, elle, n'est pas autorisée dans les cabinets dentaires.

En 2014, lors d'une enquête lancée par l'Union Régionale de l'UFSBD à laquelle 50 % des chirurgiens-dentistes ont répondu, la moitié a déclaré que leur cabinet était accessible aux personnes à mobilité réduite, ce qui est très bas. Cela représenterait le quart seulement de tous les dentistes de la Région ! « Cependant, dit Mme Velay, ce chiffre est purement indicatif car on peut penser que, parmi ceux qui n'ont pas pris la peine de répondre, certains devaient être accessibles. »

Merci à Régine Velay pour toutes ces informations. On peut la contacter au 06 45 91 31 36.

Jacques Faure

Pris sur le vif

Dialogue avec mon dentiste

« Veiller à la prise en compte, la plus précoce possible, de la santé bucco-dentaire », « créer une habitude de visite régulière chez le chirurgien-dentiste », voilà deux des beaux engagements gravés dans la charte que portent les associations Handidactique et UFSBD.

Mais finalement, cette charte ne fait que formaliser la mission même du praticien, puisqu'« apporter des soins à celui qui en a besoin », « le soigner », implique fondamentalement, à la fois une attention, une compétence, et une relation de confiance. Exemple.

« *Cela me détend de soigner les dents des personnes handicapées* », me dit mon dentiste préféré lorsque j'ai dû aller le voir.

Ah bon ? Ai-je essayé de dire, la bouche ouverte.

Oui, la relation est différente, l'atmosphère change, je ne sais pas pourquoi ... Dans mon quartier se trouvent plusieurs centres et foyers d'accueil de jour et j'ai en moyenne 4 ou 5 personnes par semaine souffrant d'un handicap moteur ou d'une sclérose en plaques par exemple. Et cela se passe toujours agréablement ; enfin, pour moi en tout cas, j'aime. Mon cabinet est accessible en fauteuil roulant et selon le handicap, il y a un accompagnateur qui reste présent pendant l'intervention, s'il le souhaite.

Avez-vous modifié vos installations pour les recevoir ?

Non ! Généralement, la personne en situation de handicap moteur a l'habitude de positionner toute seule son fauteuil et n'a pas de problème pour s'installer ; au besoin je l'aide bien sûr, puis j'incline mon fauteuil de dentiste comme pour toute autre intervention. La seule adaptation parfois nécessaire concerne l'allongement du tube d'aspiration pour évacuer l'eau et la salive et le bon positionnement du crachoir.

Et pour les personnes en situation de handicap lourd, ou de polyhandicap, comment faites-vous ?

Il peut alors être préférable d'intervenir en milieu hospitalier, au CHU Gui de Chauliac par exemple, en particulier si une anesthésie générale s'impose.

Des recommandations, des conseils ?

Certes, oui ! Je vois trop de caries à un stade avancé, quand c'est vraiment trop tard pour sauver la dent ! Les personnes handicapées sont particulièrement exposées à ce problème, puisqu'elles ont bien souvent des difficultés à se brosser les dents correctement, donc tendance à développer des bactéries ; sans compter qu'elles ont des médicaments à prendre régulièrement dont certains composants chimiques peuvent à la longue fragiliser les dents.

Or il ne faut pas attendre d'avoir mal pour aller chez le dentiste ! La preuve ? Je vois bien la différence entre les foyers d'accueil de personnes handicapées qui font faire régulièrement une ou deux fois par an des visites de contrôle et ceux qui ne viennent qu'au coup par coup pour une extraction ou une dent brisée.

« *Merci du conseil* », dis-je, « *c'est finalement aussi valable pour qui n'est pas en fauteuil.* »



C'est vraiment un bon, mon dentiste !

Jacques Faure

Le CSERD de Montpellier

Centre de Soins, d'Enseignement et de Recherche Dentaires

Le Professeur Jean Valcarcel, coordonnateur du Centre, a bien voulu nous recevoir, et nous en expliquer le fonctionnement.



FACULTÉ
D'ODONTOLOGIE

Ce Centre, situé à Euromédecine, est un bel exemple d'une collaboration étroite entre le CHU et l'Université de Montpellier en matière de soins dentaires des personnes en situation de handicap, quel que soit leur handicap.

On aperçoit à gauche du fauteuil le chariot ou CART dentaire qui porte les instruments de traitement et les dispositifs d'aspiration. Le branchement de l'ensemble, bien que fixe, permet une mobilité totale dans l'espace de soins. A droite au fond, la table mobile de travail.



Deux entités ont été réunies dans ce centre :

- **l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) Odontologie** qui assure la formation initiale et continue de l'ensemble des professionnels de la médecine dentaire, à savoir les futurs chirurgiens-dentistes, les enseignants-chercheurs et les praticiens-hospitaliers,
- **et le service d'Odontologie du CHU de Montpellier**, qui assure les hospitalisations éventuelles nécessitées par la nature de certaines interventions.

Avec clarté et enthousiasme, Jean Valcarcel explique que les consultations suivent un protocole en



Le Centre dispose d'un cabinet dentaire spécifiquement aménagé pour y circuler dans son propre fauteuil, et si nécessaire y rester pour les consultations et toutes les interventions.

Il est clair que l'accès aux soins dentaires des personnes handicapées, quelle que soit la lourdeur de leur handicap, est une des grandes priorités de Jean Valcarcel et de son équipe.

Voici son adresse : 545, av. du Pr Jean-Louis Viala, 34193 Montpellier Cedex 5.

Tél. : 04 67 10 44 70 Fax : 04 11 75 91 96

La Faculté d'Odontologie est desservie par le Bus n° 15 et la ligne 1 du tram, Arrêt *Hauts de Massane*.

trois niveaux, que ce soit pour les IMC, les handicapés visuels, ou les malentendants, et insiste sur la capacité du Centre à assurer cette continuité médicale :

- 1^{er} niveau : avec les patients qui peuvent communiquer, on adapte le protocole de soins au cas par cas et on intervient au Centre même.

2^{ème} niveau : avec les personnes ayant des problèmes de comportement, les autistes par exemple, on va séquencer l'intervention en plusieurs séances, en assurant le minimum de soins acceptable à chaque séance, puis, si nécessaire, il faudra envisager l'anesthésie générale qui se fera alors au CHU Gui de Chauliac. Il est clair

que le rôle de l'accompagnant est essentiel à ce 2^{ème} niveau.

- 3^{ème} niveau : si les soins sont impossibles sans anesthésie, le dossier médical est remis à des équipes soignantes de Gui de Chauliac, et l'équipe d'enseignants hospitalo-universitaires du Centre ira sur place, à l'Unité de clinique ambulatoire, pour une intervention sous anesthésie, laquelle reste toujours inférieure à 3 h.

Quant aux futurs chirurgiens-dentistes, ils ont obligation de suivre un stage « en milieu spécifique » en 5^{ème} année d'études.

Jacques Faure

Un adhérent de l'APF nous parle de son dentiste ...

Au Centre Dentaire Euromédecine, 128 rue du Caducée, 34000 Montpellier

Téléphone : 04 67 02 92 30



Pour se faire soigner les dents, Thierry Descroix, conseiller départemental de l'APF 34 et membre du groupe « accessibilité », a trouvé le lieu qui lui convient parfaitement : la maison médicale d'Euromédecine à Montpellier, accessible en fauteuil roulant (ce n'est pas loin de Propara, qui est au numéro 263 de la même rue).

« J'y vais en tramway ; on peut prendre la ligne 1 et s'arrêter à Occitanie (et prendre la ligne de bus n°6) ou à Euromédecine (mais la distance est un peu plus longue à faire ensuite en fauteuil). Le cabinet dentaire est bien équipé pour les personnes en situation de handicap ; il est même possible d'éviter les transferts, en restant sur son fauteuil pendant les soins ... Et nous n'avons pas de dépassement d'honoraires. »

Sylvie Tillard

Une adhérente de l'APF nous présente ...

Le Centre Médical Forum Santé La Pinède, 115 rue de La Haye, 34080 Montpellier

Standard téléphonique : 04 67 03 39 79



C'était il y a plus de dix ans, au sortir de la Mairie annexe de la Mosson à Montpellier.

A l'époque, les services de l'Etat Civil nichaient au sommet d'un escalier majestueux, inaccessible aux personnes en fauteuil. Il fallait attendre qu'une âme charitable croise notre chemin et avertisse un préposé alerte, afin de recueillir notre demande.

Au hasard de ma route, je redécouvre le bâtiment du Centre Médical, qui héberge entre autres praticiens un rhumatologue. Rendez-vous est pris. Le GIHP me pilote. Porte d'entrée automatisée sans contact. Au rez-de-chaussée, un vaste hall d'accueil avec vue sur jardin botanique, accès direct au Laboratoire d'Analyses Médicales et ascenseur « king size » digne de l'Hôpital Pompidou à Créteil.

A l'étage, les cabinets médicaux sont répartis par zones d'activité, installations dernier cri, libre circulation dans l'espace attente mais pas d'aquarium ... Dommage !

Aujourd'hui, le Centre Médical abrite dentiste, O.R.L., pédiatre, gynécologue, et quelques acteurs paramédicaux. Preuve, s'il en est, que le secteur libéral de la Santé avait anticipé de longue date les besoins en accessibilité des Etablissements Recevant du Public.

Béatrice Dubourg

Appel à des fonds privés pour l'accessibilité : pourquoi pas ?



Yann travaille en libéral dans deux cabinets de kinésithérapie à Montpellier. L'un a été construit récemment : il répond aux normes d'accessibilité. L'autre est situé dans un immeuble plus ancien. « Le cabinet de kiné est au rez-de-chaussée, il est accessible aux personnes à mobilité réduite. Par contre, au premier étage exerce un chirurgien orthopédique avec qui nous sommes en relation. Pour rendre son cabinet accessible, il faudrait construire un ascenseur, ce qui coûterait des sommes conséquentes. Le propriétaire de l'immeuble a renoncé. Le médecin préfère alors donner rendez-vous à la clinique. »

Yann ajoute : « Pour les gros travaux, il faudrait pouvoir défiscaliser les dépenses pour la remise aux normes ou bien faire appel à des fonds privés. En Espagne par exemple, la fondation de l'ONCE finance une partie des travaux de mise en accessibilité pour les non-voyants grâce à sa loterie nationale. Ils ont 50 ans d'avance sur nous !! »

Sylvie Tillard

Soins gynécologiques et obstétriques

Le défi de la maternité



Malgré son handicap lié à une chute lors de son adolescence, Olivia, mariée depuis une vingtaine d'années, a donné naissance à deux enfants et se fait suivre régulièrement par sa gynécologue. Témoignage.

« J'ai eu mon premier enfant à 25 ans », explique Olivia. « A l'époque, je connaissais peu le monde du handicap. J'avais trouvé un gynécologue à Montpel-

lier dont le cabinet était accessible. Les équipements n'étaient pas vraiment adaptés : le médecin baissait sa table d'examen pour me transférer depuis mon fauteuil. L'accouchement s'est passé en clinique. J'étais jeune, j'avais de bons abdominaux, ce qui m'a facilité le travail. Seuls bémols : des infections urinaires accentuées en cours de grossesse, un accouchement avec 3 semaines d'avance et après la naissance de ma fille, une septicémie quelques peu compliquée. Sans parler du regard des autres : dans les années 90, il était rare de voir une femme enceinte sur un fauteuil roulant. Certaines personnes étaient admiratives, d'autres très étonnées ... »

Cela ne vous a pas freinée pour avoir un autre enfant ?

Non, j'ai toujours voulu avoir des enfants ! Mais j'ai tiré des conséquences de ma première grossesse. Six ans plus tard, j'étais enceinte de mon deuxième enfant. J'ai préféré être transférée à l'hôpital Arnaud de Villeneuve à Montpellier : l'établissement possède des tables réglables en hauteur et il est doté d'un service de néonatalogie. A partir de 6 mois de grossesse, j'ai dû rester allongée ; l'accouchement a été déclenché avec un mois d'avance. Durant cette période, les soignants étaient à mes côtés, de même que ma famille proche. Indéniablement, l'hôpital est bien mieux équipé. Il présente un inconvénient : ce n'est jamais le même gynécologue qui vous suit ; à chaque fois, il faut répéter son histoire !

Désormais, par qui êtes-vous suivie ?

J'ai trouvé une gynécologue installée depuis peu à Saint Gély du Fesc avec qui j'ai un très bon contact : c'est essentiel pour être en confiance ! Je lui ai demandé s'il lui était possible de m'ausculter sur mon fauteuil : elle a accepté. C'est possible dans la mesure où j'ai une bonne mobilité des bras et où je peux m'avancer sur mon fauteuil. La gynécologue me prescrit des moyens de contraception ; elle me fait des frottis, comme pour toute autre femme. Dans le même village, le centre de radiologie a un appareil moderne qui me permet de faire des mammographies pour la prévention contre le cancer du sein, ce qui est important pour la santé*.

Avec du recul, quelles leçons tirez-vous de votre parcours ?

Je suis contente d'avoir concrétisé le projet d'avoir des enfants. Le parcours n'est pas toujours facile pour des raisons d'accessibilité des cabinets et des tables d'examen, de la méconnaissance du handicap par le personnel soignant, à cause du regard des autres. Mais nous devons garder notre estime de soi, être reconnues en tant que femmes avant que personnes en situation de handicap. Je dois dire que mon entourage, mon mari, m'ont beaucoup aidée, aussi bien moralement que physiquement.

Ce qui m'a le plus manqué, ce sont des livres d'information, des témoignages. Plus que jamais, nous devons échanger sur ce sujet, qui n'est plus tabou : de plus en plus de femmes handicapées veulent accéder à la maternité. Certains gynécologues sont à l'écoute. A nous aussi de les sensibiliser ...

Propos recueillis par Sylvie Tillard

* Selon une étude récente, les cancers du sein et du col de l'utérus sont plus fréquents chez les femmes en situation de handicap, à cause du manque de prévention. Les recours au dépistage par la réalisation d'un frottis ou d'une mammographie sont effectivement moindres. Parmi les causes figurent les difficultés d'accès aux bâtiments ou à certains équipements comme les tables de gynécologies inadaptées. Autre explication : la méconnaissance du handicap par le personnel soignant ou le manque d'information.

Thierry Bazin

L'attrait du Handisport



Les jeux paralympiques à Rio* sont l'occasion de rappeler l'importance et l'intérêt du Handisport. Thierry Bazin, de l'équipe Accessibilité APF 34, raconte son expérience ; il encourage les personnes en situation de handicap qui le peuvent, à la pratique sportive.

En 2010, alors qu'il avait 35 ans, Thierry Bazin a eu un accident de la circulation. C'est un chauffard en état d'ébriété qui a percuté sa moto. Après ce choc, il a été transporté à l'hôpital et subi une amputation fémorale. Volontaire, féru de sport (il faisait des marathons), il s'est « accroché » à l'idée de remarcher un jour et pratiquer à nouveau une activité sportive. Un parcours de longue haleine ... qui porte ses fruits.

« Après mon opération, je suis allé à Lamalou-les-Bains pour faire de la rééducation. J'y suis resté huit mois. On a commencé à me mettre des appareillages pour travailler la verticalisation du corps, retrouver mon point d'équilibre, mes appuis. Progressivement, j'ai réappris les mouvements de la marche entre deux barres parallèles. Les kinésithérapeutes, les ergothérapeutes, m'ont bien aidé ; il fallait reprendre confiance et s'adapter à ma nouvelle prothèse », explique-t-il.

Qu'est-ce qui vous a motivé pour reprendre le sport ?

Avant mon accident, je faisais du vélo, du kayak, je m'entraînais pour la course à pied. Je voulais bouger, retrouver les sensations de bien-être que j'avais connues. A l'époque, je me tenais au courant des exploits d'Oscar Pistorius : c'est tout de même le premier athlète amputé à avoir concouru un championnat du monde pour valides ! C'était un modèle pour le monde du handicap ... Pendant un an, j'ai beaucoup marché avec une béquille. En 2013, je suis allé me renseigner auprès du comité Handisport pour savoir quel sport je pouvais pratiquer. Ainsi, la première année, j'ai fait du tennis en fauteuil, puis du basket. Ensuite, je me suis inscrit au club de kayak de Montpellier : grâce à ma prothèse de bain, je pratique cette activité sur le Lez avec des personnes valides. J'envisage même de participer au championnat de France de paracanoë.

Et l'athlétisme ?

Je ne peux pas courir avec une prothèse car le moignon n'a jamais toléré les contraintes de l'emboiture. Et refaire un marathon en fauteuil m'est difficile : la position est vraiment trop contraignante. Je me suis tout



Thierry Bazin pratique le kayak avec des personnes valides

de même inscrit au MAAM (Montpellier Agglomération Athlétic Méditerranée). Mon objectif est surtout d'attirer les personnes en situation de handicap, tous handicaps confondus (handicapés physiques, non-voyants, malentendants, ...) et d'encourager la section handi-athlé du M2AM.

Que pouvez-vous dire aux personnes en situation de handicap sur les bienfaits du sport ?

Indéniablement, le sport a des effets bénéfiques, tant sur le plan physique que sur le plan moral. Il nous permet de reprendre du tonus musculaire, de nous faire découvrir des capacités que nous ignorions, de mieux appréhender notre corps et notre pathologie. Il nous « oblige » à sortir, à rencontrer d'autres personnes, handicapées ou pas. C'est un moyen de s'épanouir.

Que pensez-vous des jeux paralympiques ?

Cette manifestation unique au monde est une belle vitrine de ce que peuvent faire les personnes handicapées en sport.

Propos recueillis par Sylvie Tillard

* En septembre 2016, les jeux paralympiques de Rio ont accueillis 4300 athlètes représentant 161 nations des cinq continents. Vingt-deux sports étaient au programme dont l'aviron, l'athlétisme, le basket fauteuil, l'escrime, le judo, la natation ... Au classement des médailles, arrivent en tête la Chine, suivie de la Grande-Bretagne, de l'Ukraine et des Etats-Unis. La France termine 12^{ème} avec des résultats honorables.

Maldonne de Patrice Martineau

Une comédie bien documentée sur le handicap moteur

Cette page qui zoome sur une facette de notre quotidien est pour une fois consacrée à une œuvre de fiction. C'est que l'héroïne, en fauteuil à l'écran comme dans la vie, porte, avec l'ingénuité de l'enfance et la maturité que donne un parcours hors du commun, un message qui nous est familier.

L'histoire est touchante sans tomber dans le mélodrame, finement arrangée tout en s'appuyant sur une réalité douloureuse. Sandrine Petit (une quadragénaire jouée par Corinne Touzet) élève seule sa fille de 9 ans, Juliette, qui est sévèrement atteinte de myopathie. Le père de l'enfant est parti lorsqu'il a appris qu'elle ne marcherait jamais. Juliette, espiègle et obstinée, s'est mise en tête de trouver un nouveau mari à sa maman. Elle croit dénicher l'homme idéal – ni « trop vieux », ni « trop marié » - en la personne de Marc Vaillant, qui habite une vieille maison de famille proche de leur pavillon. Mais cet écrivain habitué à la solitude ne semble pas vouloir sortir de sa tour d'ivoire ...

Des frustrations à la capacité de rebondir

Les personnes qui se déplacent exclusivement sur quatre roues ont forcément vécu des expériences semblables à celles dont Juliette est le point de mire.

L'intrigue illustre ainsi les enjeux de l'accessibilité. Il y a queue dans la librairie du village pour une séance de dédicace, mais une marche réserve l'entrée aux pieds qui se lèvent ...

Une voiture est garée en travers d'une allée ; du coup, la passante en fauteuil électrique bifurque sur la route, et manque de se faire écraser.

L'écrivain a une maison flanquée d'un escalier imposant ; cela lui convient tout à fait, puisque son corps fonctionne bien, se targue-t-il. Mais dès qu'il commencera à s'attacher à Juliette, il trouvera le moyen d'y ajuster une rampe douce pour l'accueillir chez lui.

Ne peuvent qu'être appréciées les qualités d'empathie et de discrétion de Louisa, l'aidante qui reste avec elle pendant que sa mère est au travail. Plusieurs gros plans sont faits sur l'appareillage.

Juliette porte du matin au soir des attelles, et doit au moins vingt minutes par jour respirer dans une machine spéciale. Ce sont de lourdes contraintes, mais elle n'a pas le choix, il lui faut faire avec !

Une attention particulière est portée sur le regard des autres.

Juliette va se présenter à la fille de sa nouvelle voisine, qui a à peu près son âge. Celle-ci la toise sans un mot, et ne l'invitera jamais.

Un garçon d'une dizaine d'années, qui, obèse, voudrait être vu au delà de son apparence, se rapproche naturellement d'elle. Les barrières de la différence tombent devant le sentiment de fraternité.

Objet de curiosité quand elle déambule dans les rues, elle prend le parti de l'humour en arborant un tee-shirt où il est écrit en grosses lettres : « *Tu veux ma photo ?* » Ou en lançant à une dame trop compatissante : « *Tu peux me parler normalement, ce sont mes muscles qui sont malades, pas ma tête* » !

Une leçon de courage

Le titre compare la naissance à une partie de belote : la petite myopathe a reçu au départ une mauvaise donne, mais cette « maldonne » ne l'empêche pas d'exploiter au mieux les atouts qu'elle a en main. Son défi – trouver un compagnon pour sa mère et un papa pour elle – paraît extravagant, mais elle fonce quand même et toujours plus !

Aller jusqu'au bout de ses limites pour se construire un nouvel équilibre malgré les revers de la vie, n'est-ce pas finalement le lot de tout un chacun ? ! Et même si la magie du montage permet le dénouement parfait que la réalité n'offre pas forcément, l'état d'esprit que la comédienne en herbe garde pourrait nous servir de modèle : elle sait vraiment ce qu'elle veut, elle s'ouvre aux autres tout en laissant glisser certaines paroles dures, elle attend chaque jour le miracle d'une belle rencontre.

Corinne Flavigné



Deux blogs créés par l'APF

A quelques mois des élections de 2017

En cette période de campagne présidentielle, l'APF se doit de donner une visibilité à la question du handicap ; plus encore, dans un contexte social et économique particulièrement tendu, de ne pas perdre de vue le modèle d'une société où chacun, quels que soient ses capacités, ses déficiences, son âge ..., puisse avoir une place et un avenir. Tout le monde est invité à participer aux débats, notamment sur les blogs dédiés.

Le jeu concours « Si j'étais Président »

Ce jeu-concours gratuit est organisé par les délégations de l'APF du Gard et de l'Hérault.

Son objectif est triple :



- Donner la parole aux sans-voix, afin de leur permettre de s'exprimer sur leur vision d'une société juste et fraternelle ;
- Favoriser des débats et susciter des idées novatrices pour améliorer au sein de notre société, l'inclusion de tous les Français, y compris des personnes en situation de handicap ;
- Encourager les publics éloignés des bureaux de vote à une participation citoyenne.

Pour participer, il faut d'abord remplir le dossier d'inscription que vous trouverez en ligne et dans nos délégations.

Vous pourrez alors vous exprimer en tant que « candidats », et défendre votre programme dans des vidéos. Si vous voulez simplement donner vos réactions, un forum et un livre d'or vous seront ouverts.

Pour plus de précisions, rendez-vous sur

<http://sijetaispresident.e-monsite.com/>

La plateforme collaborative pour une société plus humaine



Ce site web collaboratif propose, à partir d'une dizaine de thématiques : droits, logement, mobilité, santé, loisirs, éducation, vie familiale, vie affective et sexuelle, emploi et ressources. Des questions qui concernent vraiment tous les citoyens, les personnes en situation de handicap comme les valides !

Chacune et chacun, après s'y être inscrit, pourra voter sur les propositions, les compléter ou en faire de nouvelles. Des contributions qui peuvent également être collectives. Cette mobilisation s'étendra jusqu'aux élections législatives. Une synthèse doit être réalisée au premier trimestre 2017, et soumise aux candidats à l'élection présidentielle.

Rejoignez-nous sur

<https://2017agireensemble.fr/>